



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/49/137
2 mai 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ARABE

Quarante-neuvième session
Point 70 de la liste préliminaire*

RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ ET DE LA COOPÉRATION
DANS LA RÉGION DE LA MÉDITERRANÉE

Lettre datée du 26 avril 1994, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de l'Algérie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration finale adoptée par le Conseil de la présidence de l'Union du Maghreb arabe à l'issue de sa sixième session ordinaire, tenue à Tunis les 2 et 3 avril 1994.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 70 de la liste préliminaire.

Le Représentant permanent adjoint,

Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Rabah HADID

* A/49/50/Rev.1.

Annexe

DÉCLARATION ADOPTÉE PAR LE CONSEIL DE LA PRÉSIDENTE DE L'UNION
DU MAGHREB ARABE À L'ISSUE DE SA SIXIÈME SESSION ORDINAIRE,
TENUE À TUNIS LES 2 ET 3 AVRIL 1994

Au nom de Dieu clément et miséricordieux,

À l'invitation du Président Zine El Abidine Ben Ali, Président de la République tunisienne, et conformément aux articles 4 et 5 du Traité portant création de l'Union du Maghreb arabe (UMA), la sixième session ordinaire du Conseil de la présidence de l'Union du Maghreb arabe s'est tenue à Tunis (République tunisienne) les 2 et 3 avril 1994, en présence de :

- S. E. M. Zine El Abidine Ben Ali, Président de la République tunisienne;
- S. E. M. Liamine Zeroual, Président de l'État, République algérienne démocratique et populaire;
- S. E. M. Mouaouia Ould Sid-Ahmed Taya, Président de la République islamique de Mauritanie;
- Le commandant Al Khouildi Al Hamidi, représentant du colonel Moammar El Qadafi, Guide de la glorieuse révolution du 1er septembre de la Grande Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste;
- S. E. M. Sid Mohammed Karim El Amrani, Premier Ministre du Royaume du Maroc, représentant de S. M. le Roi Hassan II.

1. La sixième session du Conseil de la présidence de l'Union du Maghreb arabe a été ouverte par S. E. M. Zine El Abidine Ben Ali, Président de la République tunisienne, qui a prononcé un discours dans lequel il a souhaité la bienvenue aux dirigeants maghrébins et aux chefs des délégations participantes.

Le Président Ben Ali a souligné que la réunion du Conseil de la présidence était l'expression de la volonté commune d'aller de l'avant et de passer au stade des réalisations concrètes en traduisant dans les faits les décisions prises par l'Union du Maghreb arabe. Il a ajouté à cet égard que, depuis l'annonce de sa création, les peuples maghrébins voyaient dans l'édification de l'Union le moyen le meilleur de promouvoir l'interdépendance, le rapprochement et le progrès, comme de renforcer la puissance et le prestige, afin de donner au Maghreb la place qui lui revient dans le concert des nations.

Le Président a précisé que l'expérience des autres groupements régionaux et sous-régionaux, qui ont dû franchir de nombreuses étapes avant d'affirmer leur existence, devrait inciter les pays de l'UMA à utiliser au mieux le facteur temps et à persévérer, quels que soient les difficultés et les obstacles, dans leurs efforts d'édification d'une entité qui aura sur la scène internationale le poids voulu pour défendre les intérêts présents et à venir des États et des peuples qui la constituent.

Il a par ailleurs souligné que les dirigeants maghrébins étaient sincèrement résolus à poursuivre l'oeuvre d'unification et a déclaré que la Tunisie avait bon espoir que la sixième session du Conseil de la présidence de l'Union imprimerait un élan nouveau et serait l'occasion d'évaluer les progrès réalisés sur la voie de l'édification de l'Union, de concrétiser les objectifs fixés et de définir les stratégies futures.

Il a rappelé qu'en quelques années d'existence, l'UMA avait réussi à inscrire de nombreuses réalisations à son actif, en mettant en place, avec un ensemble de conventions, de plans et de programmes, une base juridique solide et en consolidant ses structures et ses institutions.

Il a également indiqué que l'année écoulée avait été marquée par une intense activité de coordination entre les différentes structures et institutions de l'Union, afin de dégager les moyens nécessaires pour réaliser les objectifs stratégiques, redéfinir les domaines prioritaires de l'action commune des pays maghrébins pour en préciser les buts et approfondir l'examen des questions liées à la stratégie de développement commune, en particulier s'agissant des projets qui touchent directement à la vie quotidienne du citoyen maghrébin.

Le Président a constaté avec satisfaction que l'Union, en servant de cadre de consultation et de coordination pour les dirigeants politiques, avait permis de donner un nouvel élan à la diplomatie maghrébine, d'inaugurer de nouvelles relations, plus fortes, entre l'UMA et les différentes aires géographiques et culturelles auxquelles elle est liée, en particulier celles qui ont avec elle des relations anciennes, et de renforcer son rôle sur la scène internationale.

Le Président a également évoqué l'appel qu'il avait lancé lors de son intervention devant le Parlement européen, pour que, sur la base des intérêts communs et de la coopération dans un cadre de partenariat, s'instaurent des relations entre l'UMA, l'Union européenne et les pays méditerranéens et des interactions culturelles permettant d'assurer le progrès, la stabilité et la sécurité de part et d'autre de la Méditerranée.

Le Président a dit qu'il espérait que les efforts et les énergies seraient axés sur le développement et le travail constructif dans le cadre d'un pacte de civilisation qui offrirait un contexte propice au règlement des différends à travers le monde, spécialement en ce qui concerne la paix et la sécurité dans la région. Il a abordé à cet égard le problème du Moyen-Orient, le différend entre la Jamahiriya et certains pays occidentaux, ainsi que les questions de Somalie et de Bosnie-Herzégovine.

2. M. Mouaouia Ould Sid-Ahmed Taya, Président de la République islamique de Mauritanie, a ensuite pris la parole pour remercier le Président Yasser Arafat, Président de l'État de Palestine, de sa présence et a souhaité que le processus de paix actuellement en cours permette au peuple palestinien de recouvrer ses droits légitimes dans leur intégralité. Il a ensuite exprimé au Président Zine El Abidine Ben Ali, Président de la République tunisienne, et au peuple tunisien sa gratitude pour la chaleur de leur accueil et leur hospitalité généreuse et a loué l'action menée par la Tunisie pendant la période durant laquelle elle a assuré la présidence de l'Union.

Il a par ailleurs souligné à quel point la République islamique de Mauritanie était attachée aux objectifs de l'Union et toujours prête à oeuvrer en vue de la réalisation des aspirations des peuples maghrébins dans une optique de complémentarité et d'unité, en ce moment où les regroupements régionaux apparaissent plus que jamais comme une nécessité vitale.

Il s'est également félicité des efforts déployés par le Secrétariat général et les divers organes de l'Union et a souhaité plein succès aux travaux de la sixième session du Conseil de la présidence.

3. Le commandant Al Khouildi Al Hamidi, représentant du colonel Moammar El Qadafi, Guide de la glorieuse révolution du 1er septembre de la Grande Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, a déclaré que les réunions de cette session rendraient plus résolue encore la volonté de défendre cette nouvelle patrie, le Maghreb, qui est composée de pays unis par des liens indéfectibles et séculaires tels que la langue, la religion, l'appartenance à une même civilisation et la communauté d'aspirations, d'objectifs et de destin.

Il a ensuite exprimé ses remerciements à M. Zine El Abidine Ben Ali, Président de la République tunisienne et Président de cette sixième session du Conseil et a également félicité le Président algérien, M. Liamine Zeroual, pour son accession à la présidence de l'État algérien et à la présidence de l'Union, lui souhaitant un plein succès dans sa double mission.

Le commandant Al Khouildi Al Hamidi a rappelé que la session du Conseil de la présidence se tenait à un moment où la région et le monde entier se trouvaient dans une situation extrêmement délicate et complexe qui imposait de nouvelles responsabilités aux pays du Maghreb et les obligeait, au niveau tant individuel que collectif, à relever de nouveaux défis.

"Nous devons", a-t-il déclaré, "accélérer le processus d'édification du Maghreb arabe afin d'être à la hauteur des événements et de répondre aux aspirations du citoyen maghrébin en concrétisant les objectifs de notre nation et en réalisant l'unité de notre Maghreb arabe. Ainsi nous pourrions prêter main-forte au Moyen-Orient arabe, dont une partie continue de vivre sous l'occupation."

Le commandant a souligné que l'un des plus grands défis lancés au Maghreb arabe était la crise créée de toutes pièces et entretenue depuis plus de deux ans par certains pays occidentaux hostiles à la Grande Jamahiriya qui se sont servis, dans ce dessein, du Conseil de sécurité et de la Charte des Nations Unies. Il a déclaré à cet égard que les Libyens et les Libyennes ressentaient très durement l'embargo injustifié qui leur est imposé par l'Occident.

Il a terminé son intervention en soulignant que, conformément à l'esprit de la glorieuse révolution du 1er septembre, la Jamahiriya était déterminée à oeuvrer à l'édification du Grand Maghreb arabe, dans la perspective de l'union de l'ensemble du monde arabe, du Golfe à l'Atlantique.

4. M. Mohammed Karim El Amrani a ensuite pris la parole pour transmettre les salutations et les vœux de S. M. le Roi Hassan II, dire combien sa délégation

et lui-même étaient heureux de se trouver en Tunisie, et remercier les autorités tunisiennes pour la qualité de leur accueil et leur hospitalité si généreuse.

Le Premier Ministre a tenu à présenter ses plus chaleureuses félicitations au Président Zine El Abidine Ben Ali, dirigeant clairvoyant auquel le peuple tunisien venait de renouveler sa confiance, rendant hommage aux efforts qu'il avait déployés pendant un premier mandat couronné de succès. Il a par ailleurs affirmé que l'Algérie, pays frère qui était chargé de diriger l'Union, saurait apporter, une fois encore, la contribution voulue pour imprimer au processus fédératif un élan prometteur.

Pour conclure son allocution, il a souligné l'importance qu'à l'instar des autres pays de l'Union, le Royaume du Maroc, sous la direction du Roi Hassan II, accordait à cette structure, cadre où s'inscrivait bien l'action collective que l'Union devait mener pour répondre aux besoins en matière de développement des pays qui la composent, repenser ses relations avec les blocs régionaux et s'adapter aux changements qui interviennent sur la scène internationale.

5. Le Conseil a ensuite examiné les points figurant à l'ordre du jour de sa session pour faire le bilan des réalisations du Maghreb depuis la précédente session et analyser les différentes activités des organes de l'Union et les perspectives d'avenir à la lumière des impératifs de l'étape présente. Des échanges de vues et des consultations ont eu lieu sur les principales questions intéressant en commun les pays du Maghreb.

6. L'action du Maghreb

Le Conseil a entendu un rapport présenté par M. Habib ben Yahya, Ministre des affaires étrangères de la République tunisienne et Président du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'Union pendant la sixième session, concernant les progrès constatés dans le processus d'édification de l'Union, le bilan des travaux des organes et des institutions et les programmes à exécuter au cours de la période suivante, dans la perspective des décisions et des directives du Conseil de la présidence, des programmes d'action de l'Union et des besoins au stade actuel. Une place particulière était faite aux réalisations intervenues dans les programmes communs en faveur de la santé, de la jeunesse, de l'éducation de base, de la protection d'un environnement sain et de l'édification d'une infrastructure maghrébine.

Le Conseil a également entendu le rapport du Secrétaire général, M. Mohammed Amamou, sur les progrès enregistrés à cet égard, les différentes réalisations de l'Union et les activités prévues au niveau de la communauté durant la sixième session. Il a pris connaissance des travaux menés par le Secrétariat général pour réaliser les objectifs d'union et suivre l'action maghrébine sur le terrain.

Le Conseil s'est déclaré particulièrement satisfait de ces résultats encourageants, de la continuité des activités qu'assurait la périodicité des réunions des organes, des comités ministériels spécialisés et des siennes propres, jugeant qu'il s'agissait là de très précieux atouts pour l'action du Maghreb au cours de la sixième session. Il a souligné la nécessité de poursuivre cette action pour réaliser les objectifs fédératifs communs et

répondre aux aspirations des peuples du Maghreb qui veulent que les réalisations pratiques se multiplient et que soient réunies les conditions propres à assurer cette intégration maghrébine tant souhaitée, qui demeure pour eux un idéal.

Le Conseil a pris acte de l'entrée en vigueur de cinq conventions depuis le mois de juillet de l'année écoulée. Ainsi, le processus d'intégration pourrait dorénavant s'inscrire dans un cadre juridique propice à son évolution. Il a par ailleurs invité les États membres de l'Union à ratifier les autres conventions maghrébines et à élaborer des protocoles, des dispositions complémentaires et des textes d'application, le cas échéant, pour permettre de réaliser les objectifs unitaires fixés.

Le Conseil a redit à quel point il était attaché au programme d'action de l'Union et recommandé aux participants de se concentrer à ce stade sur les projets maghrébins à retenir sous l'angle du coût et de l'impact direct sur la vie quotidienne des populations locales, spécialement en ce qui concerne la mise en valeur des ressources humaines et certains services de communication et de transport. Il a demandé aux organes de l'Union de continuer de travailler dans cette optique pour contribuer à renforcer les liens qui unissent les peuples de l'Union et leurs générations montantes et à développer en eux le sentiment d'une identité maghrébine et d'une communauté de destin.

Convaincu de l'importance que revêt l'action au niveau de la communauté pour étayer le processus fédératif, le Conseil a demandé aux organes de l'Union d'analyser les résultats des travaux des organisations non gouvernementales et de s'attacher à tirer parti tant de leurs activités que de leur expérience pour élargir la base d'action du Maghreb et satisfaire les aspirations des différentes strates de la société maghrébine et des groupes socio-professionnels.

Prenant note de l'effort mené pour doter les organes de l'Union de sièges permanents, le Conseil s'est félicité qu'il en ait été attribué à son parlement, à son instance judiciaire et à l'Académie maghrébine des sciences, ainsi qu'à l'Université du Maghreb. Il a déclaré qu'il fallait pleinement soutenir ces institutions, prendre toutes les mesures permettant de créer la Banque maghrébine pour l'investissement et le commerce extérieur et réunir une assemblée constituante afin d'achever de mettre au point la structure institutionnelle de l'Union. Ainsi on contribuerait à ce que les aspirations du Maghreb à un avenir meilleur, fondé sur la complémentarité, l'unité et l'intégration, deviennent réalités.

Il s'est également félicité du rôle que joue le Secrétariat général à ce stade de la mise en place des institutions en préparant les réunions des États membres, en suivant le travail sur le terrain et en recherchant des sources de financement en vue de l'exécution des projets maghrébins et a souligné la nécessité de mettre à son service les compétences maghrébines et les moyens matériels nécessaires pour lui permettre d'accomplir sa mission quant à la réalisation des objectifs unitaires et de remplir le mandat qui lui a été confié.

7. Plan d'application

Se fondant sur la recommandation du Conseil des ministres des affaires étrangères concernant les programmes d'exécution et le calendrier des réunions des organes de l'Union pour la septième session, le Conseil a souligné qu'il importait de réaliser ce qui avait été décidé dans les délais prévus et a invité les États à organiser en 1994 une réunion commune entre les ministres des affaires étrangères et les ministres que concerne l'édification du Maghreb, pour définir les moyens les meilleurs d'imprimer au processus fédératif un élan renouvelé, en s'attachant à une évaluation permanente de l'action maghrébine.

8. Relations extérieures

Dans la perspective de la continuité de l'Union et pour renforcer les liens qui l'unissent au monde arabo-musulman, au monde africain et à la communauté internationale, le Conseil a noté avec satisfaction les résultats atteints dans les programmes de coopération entre l'Union du Maghreb arabe, d'une part et la Ligue arabe, les assemblées régionales arabes, islamiques, africaines et européennes, les fonds de développement arabo-islamiques et les institutions spécialisées des Nations Unies, d'autre part. Il voulait voir se poursuivre l'effort nécessaire pour exploiter toutes les chances de coopération et d'intégration avec ces organismes et appuyait le processus de développement et la dynamique de solidarité, qui se fondent sur une identité des préoccupations de développement et une communauté d'intérêt.

Le Conseil s'est déclaré particulièrement satisfait de la poursuite du dialogue entre le Maghreb et l'Europe au double niveau parlementaire et institutionnel et en particulier des rencontres qu'a eues le Parlement de l'Union du Maghreb arabe avec le Parlement européen, d'une part, et le Conseil économique et social de l'Europe, d'autre part.

Rappelant que le Parlement européen avait invité le Président Zine El Abidine Ben Ali, Président du Conseil de la présidence de l'Union, à faire devant lui une déclaration sur la manière dont l'UMA concevait l'avenir des relations entre eux, le Conseil a accueilli avec satisfaction et approuvé les propositions constructives qu'au nom de l'Union le Président avait présentées à cet égard, notamment s'agissant de la stabilité de la région de la Méditerranée occidentale, du maintien dans cette région de la paix et de la sécurité et des efforts menés en vue du développement et de la prospérité générale.

En ce qui concerne les relations de l'Union avec l'Union européenne, le Conseil s'est déclaré prêt à reprendre ce dialogue, soit dans le cadre des cinq pays du Maghreb et des cinq pays de la Méditerranée occidentale, soit dans celui des cinq pays du Maghreb et des 12 pays de la Communauté européenne, sur un pied d'égalité et dans la perspective des intérêts étroitement liés, du développement commun, du respect des droits acquis par la communauté maghrébine et de la responsabilité collective dans le maintien de la paix et de la sécurité sur les bords de la Méditerranée, afin d'axer les efforts sur le développement global et la stabilité.

Le Conseil s'est à nouveau déclaré extrêmement préoccupé de la situation de la communauté maghrébine résidant dans les pays de l'Union européenne. Il a

/...

souhaité qu'un accord soit conclu entre le Maghreb et l'Europe, garantissant l'amélioration des conditions de travail et de résidence des émigrés et le respect des droits acquis par eux. Il a fait part de sa vive inquiétude devant l'escalade de la violence contre cette communauté, qui tient à la montée de l'extrémisme, et a lancé un appel aux pays européens pour qu'ils prennent des mesures énergiques afin de juguler cette violence.

9. Décisions

Pour parfaire le cadre juridique maghrébin qui a été fixé lors des sessions antérieures du Conseil de la présidence et afin de se doter de protocoles d'application et d'instruments pratiques et techniques complémentaires, le Conseil a entériné les conventions et autres instruments suivants :

- Convention sur la coopération administrative mutuelle dans la lutte contre les infractions à la réglementation douanière;
- Protocole sur les certificats d'origine;
- Protocole sur l'application de la taxe compensatoire unifiée de 17,50 %;
- Accord portant création de la Commission maghrébine d'assurance et de réassurance;
- Accord sur l'échange de stagiaires entre les administrations des postes et télécommunications des pays de l'Union;
- Accord sur l'échange d'experts et de spécialistes entre les administrations des postes et télécommunications;
- Accord sur la production cinématographique commune;
- Accord portant création du Conseil maghrébin des bibliothèques nationales;
- Déclaration relative à l'établissement d'une zone franche au Maghreb;
- Directive No 8 fixant les normes de santé vétérinaire;
- Règlement concernant l'attribution de deux prix de l'Union du Maghreb arabe dans les domaines de l'architecture et de la construction.

Le Conseil a également adopté une décision visant la création de la Fédération maghrébine des sports et de l'Agence maghrébine pour le tourisme de jeunesse.

Conscient de l'importance du rôle que joue le Parlement et soucieux d'en renforcer la structure, le Conseil a décidé d'amender l'article 12 du Traité portant création de l'Union et de faire passer le nombre des membres du Parlement de 100 à 150, à raison de 30 membres par pays.

10. Délibérations politiques

Le Conseil a examiné l'évolution politique intervenue dans les régions maghrébine, arabe, africaine, méditerranéenne et sur la scène internationale et a exprimé sa satisfaction de voir s'ancre la coutume du dialogue et de la consultation pour traiter les différentes questions présentant un intérêt commun et permettre ainsi de coordonner les positions et de mieux appuyer les justes causes.

Le Conseil a apprécié l'action menée pendant la période de la présidence tunisienne pour renforcer les relations de l'Union sur les plans régional et international et assurer la paix et la sécurité internationales. Il s'est déclaré résolu à poursuivre les efforts déployés en vue d'asseoir l'ordre mondial sur le droit et la légalité internationale, le respect des droits de l'homme et la volonté de coopération et de solidarité entre les différentes nations du monde, sur le rejet de toute forme de terrorisme, de violence et d'extrémisme, et sur l'attachement au principe de la souveraineté des États et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, de façon à mieux assurer la paix et la stabilité.

Le Conseil a entendu le rapport du chef de la délégation de la Grande Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste sur les derniers développements de la crise qui oppose ce pays à certains États occidentaux. Rappelant la position de solidarité avec la Jamahiriya qu'il a adoptée lors des sessions précédentes et ses efforts en vue de la levée de l'embargo, il a appelé l'attention sur les résolutions prises à ce sujet par le Conseil de la Ligue des États arabes, notamment celle que ce dernier a adoptée à sa cent unième session, demandant au Conseil de sécurité de prendre en considération la proposition relative à la Cour internationale de Justice de La Haye. Le Conseil a rendu hommage aux initiatives constructives de la Grande Jamahiriya pour résoudre cette crise de manière équitable et honorable, conformément aux lois et conventions internationales.

Tout en faisant part de sa profonde préoccupation devant l'épreuve que vit le peuple arabe libyen frère du fait du maintien de l'embargo et de l'aggravation de ses effets fâcheux, comme devant les préjudices causés au peuple libyen, à tous les autres peuples du Maghreb et corrélativement à leur processus d'intégration, le Conseil s'est déclaré résolu à poursuivre les efforts à l'échelle de l'Union, ainsi qu'au sein de la Commission arabe des Sept, en vue de parvenir à un prompt règlement de cette crise, qui puisse mettre fin à l'épreuve du peuple libyen et garantir le respect de sa dignité et de sa souveraineté nationale, conformément aux lois, aux résolutions et aux conventions internationales pertinentes.

À cet égard, le Conseil a chargé le pays qui assume la présidence, en coordination avec les Ministres des affaires étrangères et le Secrétaire général de l'Union, de continuer d'agir auprès du Conseil de sécurité, dans le but de promouvoir le dialogue et la négociation, pour aboutir à une solution juste et honorable de cette crise, qui permette de lever l'embargo et d'écarter les dangers de l'escalade et de la tension, donnant ainsi aux peuples de la région la possibilité de consacrer leurs énergies à leurs projets de développement et d'asseoir solidement la stabilité et la tranquillité.

Le Conseil a réaffirmé sa solidarité avec le peuple palestinien dans sa juste lutte pour recouvrer ses droits légitimes et établir son État indépendant avec Jérusalem comme capitale, ainsi que le droit des pays arabes frères de récupérer leurs territoires occupés, conformément à la légalité internationale, afin d'instaurer une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient. Il s'est également déclaré très préoccupé de la détérioration de la situation dans les territoires arabes occupés, du fait du maintien de l'occupation et des mesures répressives prises à l'encontre de civils non armés, et a condamné les multiples agressions criminelles visant les Palestiniens, en particulier le massacre sauvage de la mosquée d'Hébron, négation même de l'esprit et des principes de la paix.

Compte tenu de la responsabilité qu'elle assume en parrainant le processus de paix, la communauté internationale devait prendre promptement les mesures concrètes qui s'imposaient pour assurer la protection des civils palestiniens vivant sous l'occupation, conformément aux dispositions des Conventions de Genève pertinentes, et mettre fin à la politique d'implantation de colonies.

Conscient du rôle naturel des États de l'Union dans le renforcement de l'unité arabe, et soucieux de voir s'unir les efforts en vue d'une meilleure cohésion de la famille arabe, sur la base du respect de la souveraineté nationale de tous ses membres, du resserrement des liens de solidarité entre eux et de la mise en valeur du potentiel arabe, présent et futur, le Conseil de la présidence a redit à quel point les pays maghrébins tenaient à éliminer toutes les causes de division et de fissure et à instaurer un dialogue interarabe fraternel et réfléchi.

À ce propos, dans le but de poursuivre les efforts que déploie l'Union pour contribuer au renforcement de la solidarité interarabe et souhaitant, fidèle à sa position, que l'atmosphère s'assainisse entre les pays arabes, le Conseil s'est déclaré à nouveau profondément attaché à l'unité de l'Iraq et désireux de voir les souffrances du peuple iraquien prendre fin tout en insistant sur la nécessité de respecter la souveraineté du Koweït et l'intégrité de ses territoires et a espéré qu'on trouverait des solutions acceptables par toutes les parties.

Par ailleurs, le Conseil a indiqué qu'il appuyait les initiatives prises en vue d'assurer la réconciliation nationale au Yémen et a exprimé l'espoir de voir s'unir les efforts de tous pour sauvegarder l'unité et la cohésion de ce pays. Le Conseil s'est engagé auprès de la présidence, et en coordination avec le Secrétaire général, à faire part de cette position maghrébine solidaire au peuple et aux dirigeants yéménites, par les voies appropriées, évoquant notamment la possibilité d'envoyer sur place un représentant de l'Union.

Il espérait aussi que les efforts des pays frères aboutiraient en Somalie pour permettre de surmonter les différends et de trouver une solution concertée qui garantisse l'unité de cet État et l'intégrité de son territoire.

S'agissant de la Bosnie-Herzégovine, le Conseil s'est déclaré satisfait de l'évolution positive de la situation à la suite de l'accord conclu entre les Musulmans de Bosnie et les Croates, et a exprimé l'espoir qu'ainsi on pourrait

rapidement parvenir à une solution définitive de la crise, et délivrer le peuple bosniaque de ce cauchemar.

Il s'est félicité de constater qu'à l'échelle du continent africain, on était parvenu à mettre en place des mécanismes destinés à régler pacifiquement les différends et que les États africains assumaient leur responsabilité collective en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité et le respect de la légalité. Le Conseil a exhorté tous les États et peuples de l'Afrique à rechercher les moyens de régler pacifiquement les différends, pour pouvoir se consacrer entièrement à leurs projets de développement et assurer une vie digne aux Africains.

Il a enregistré avec satisfaction l'évolution encourageante de la situation intervenue dans la République sud-africaine, après que les parties concernées sont parvenues à mettre en place un conseil de transition et à adopter une nouvelle constitution. Il espérait que les élections prochaines se dérouleraient dans le respect de la démocratie et de la volonté de la majorité et qu'ainsi pourrait s'instaurer un régime unifié multiracial qui mettrait fin à la discrimination raciale et aux souffrances du peuple sud-africain et ouvrirait dans ce pays frère une ère nouvelle de liberté et de démocratie, où les droits de l'homme et sa dignité seraient garantis.

Le Conseil a demandé à la communauté internationale d'appuyer les efforts de développement déployés par les États africains et de les aider à trouver une solution au problème de l'endettement qui les écrase et épuise des ressources limitées qu'il leur faudrait investir dans le développement économique et social pour assurer aux peuples africains le progrès et la prospérité.

11. Après que le Conseil ait achevé d'examiner les questions inscrites à son ordre du jour, le Président Zine El Abidine Ben Ali a fait une allocution dans laquelle il a répété que la Tunisie était fière d'avoir accueilli cette réunion maghrébine et se félicitait de la réflexion et des échanges de vues qu'elle avait suscités tant sur l'action maghrébine commune, que sur les moyens les plus efficaces de promouvoir le processus fédératif ou les principales questions et les grandes causes internationales présentant un intérêt commun.

Le Président a pris acte avec satisfaction des accords et des décisions que le Conseil avait arrêtés, des programmes d'application qu'il avait recommandés et des orientations qu'il avait données aux organes et aux structures de l'Union, en expliquant que les peuples maghrébins étaient très attentifs aux réunions du Conseil de la présidence et comptaient sur elles pour mobiliser toutes les énergies du Maghreb, afin de traduire dans les faits les conventions et programmes, pour les en faire bénéficier.

Il a rappelé ce qu'il avait déjà souligné, à savoir que les textes et les intentions, si généreux et ambitieux qu'ils soient, dépendaient pour s'incarner dans la réalité de la volonté et du désir d'assurer leur application et leur exécution, et de réunir à cette fin les conditions propices, de façon que chaque pas en avant consolide les progrès précédents et accélère la progression vers l'édification d'un Maghreb arabe sans frontières.

Après avoir expliqué qu'actuellement la situation objective limitait la capacité qu'avait l'Union de réaliser ses objectifs les plus ambitieux, il a souligné que la décision résolue de concentrer les efforts sur l'édification de l'Union ne devait pas pour autant être entamée.

Le Président Ben Ali a loué la volonté, qui anime tous les Maghrébins, de créer une région maghrébine de libre-échange, premier pas sur la voie de l'établissement d'une stratégie maghrébine de développement commun et a affirmé que tout progrès vers la création d'un espace économique maghrébin renforcerait les économies des États du Maghreb et les dynamiserait.

Dans sa conclusion, le Président Ben Ali a fait savoir que la Tunisie était toujours disposée à consentir tous les efforts pour contribuer efficacement à faire progresser l'Union, dans le cadre de la coopération intermaghrébine. Il a de nouveau félicité M. Liamine Zeroual, le chef de l'État algérien d'assurer la présidence du Conseil de l'Union, en se disant à nouveau persuadé qu'il saurait dans cette fonction, imprimer au processus fédératif un élan renouvelé.

12. Le Président Liamine Zeroual, chef d'État de la République algérienne démocratique et populaire, a ensuite pris la parole pour déclarer notamment que l'édifice maghrébin était la structure modèle pour l'avenir des pays et des peuples de l'Union. Il convenait donc de le préserver des différends passagers, des difficultés marginales ou des influences étrangères négatives et en tout cas de savoir les dépasser devant l'importance des objectifs.

Il a ajouté que l'unité du Maghreb arabe était un fait de civilisation et un facteur de paix, de stabilité, de progrès et de développement pour tous les peuples de la région et qu'il fallait être bien pénétré de la certitude d'un destin commun et partant d'une indispensable solidarité. C'était là le défi que l'Algérie avait choisi de relever et elle s'y attacherait résolument.

Il a souligné que la construction de l'Union du Maghreb arabe serait sans doute plus rapide et plus solide si elle était mieux adaptée aux réalités de chacun des États de l'Union et si cette édification tirait sa force de l'intégration de leur énorme potentiel. Aussi fallait-il que tous consentent davantage de sacrifices, que chacun compte sur soi-même et s'attache à une vision objective des choses.

Le Président Zeroual a fait observer que le patrimoine historique des peuples de la région renforçait leur attachement à leur triple appartenance à l'Afrique, au monde arabe et à la Méditerranée, liant ainsi solidement leur destinée à l'évolution de ces trois régions.
